Automne 2018

LA RÉPONSE À VOS QUESTIONS SUR L'ÉNERGIE À BRUXELLES

energuide.be

CONCOURS
Gagnez votre jeu de société ElectriCITY

Délestage : Bruxelles sera solidaire

DOSSIER

Économiser l'énergie en copropriété

by Sibelga

sommaire

CONCOURS
Jouer avec l'ElectriCITY, c'est permis !

5

Même éteint, votre décodeur consomme
6

8
DOSSIER
Comment économiser de l'énergie en copropriété ?

14
Quel est le prix de l'eau chaude ?

édito

Pourquoi recevez-vous ce magazine ?

Parce que vous êtes Bruxellois ! Sibelga, gestionnaire des réseaux de distribution d'énergie à Bruxelles, **a été chargée par les autorités régionales de vous informer en matière d'énergie**, pour vous aider à mieux consommer.

Le magazine Energuide est distribué 3 fois par an. **Vous y trouverez des informations non commerciales, neutres et indépendantes. Des conseils pratiques, articles de fond, dossiers thématiques, témoignages… avec un seul objectif : vous informer !**

Nous ne vendons pas d'énergie. Mais nous gérons les réseaux qui vous apportent le gaz et l'électricité que vous achetez librement chez le fournisseur de votre choix. Nous veillons à vous fournir un approvisionnement en énergie de qualité, en continu, et en toute sécurité. Nous gérons aussi l'éclairage public sur les voiries communales.

Mieux comprendre l'énergie pour mieux la consommer, diminuer votre facture et polluer moins, cela vous intéresse certainement ! Pour vous y aider, **Energuide, c'est aussi le nom d'un site web trilingue** FR-NL-EN sur lequel vous trouverez la réponse à des centaines de questions sur l'énergie à Bruxelles. Curieux ? **Rendez-vous vite sur www.energuide.be**.

Et si vous voulez recevoir une fois par mois nos bons conseils de saison sur l'énergie, **abonnez-vous en ligne à notre newsletter**.

Une question ou suggestion sur ce magazine ?

Écrivez-nous : redaction@energuide.be

Sibelga est à votre service

- Poser une question au Service Clientèle ?
  - 02 549 41 00
- Signaler une odeur de gaz ?
  - 0800 19 400
- Signaler une panne d'électricité ?
  - 02 274 40 66
- Signaler une panne d'éclairage public sur une voirie communale ?
  - www.sibelga.be
  - en cas d'urgence : 02 274 40 66

Autres numéros utiles

- Signaler une panne d'éclairage public sur une voirie régionale ?
  - www.fixmystreet.brussels ou mobilite@sprb.brussels ou 0800 94 001
- Un problème de facture ?
  - Contactez d'abord votre fournisseur
- Un conflit ?
  - le Médiateur Énergie au 02 211 10 60 ou Brugel au 0800 97 198
- Choisir un fournisseur d'énergie ?
  - Comparez sur www.brusim.be
- Obtenir une prime Énergie ?
  - www.environnement.brussels

© Troty

Des trottinettes électriques en « free floating »

Le « **free floating** », c'est prendre et déposer n'importe où (dans une aire définie), grâce au smartphone. Adieu la contrainte des stations de retour. À 1 € au départ plus 0,15 € la minute, voilà une façon cool de **tester la micro-mobilité électrique** ! Avant d'acheter votre propre engin ? Ce service est disponible à Bruxelles depuis début juillet.

© Bird © Troty

Téléchargez les applications :
Bird - Enjoy the ride
Troty - Trottinettes

Connaissez-vous le sèche-linge à pompe à chaleur ?

Un séchoir à pompe à chaleur évapore puis condense l'eau en la refroidissant. **Il est beaucoup plus économique** (50 % de consommation en moins qu'un sèche-linge à condensation) **parce qu'il fonctionne à plus basse température**. Ce séchage doux et lent (compter 2 heures pour une charge complète de coton) permet aussi de mélanger tous types de textiles. (Voir aussi le magazine Test-Achats de septembre).

© AEG

Rouler au gaz naturel, une bonne idée...

La CREG a publié une étude sur la **rentabilité du gaz naturel compressé (CNG)** utilisé comme carburant pour voitures. Elle montre que si le prix à la pompe est déjà 25 % plus bas que les carburants pétroliers, le bénéfice en coût par kilomètre est encore supérieur : de l'ordre de 33 % par rapport au diesel, et de 77 % par rapport à l'essence.

Étude complète sur www.creg.be > cng

... surtout à Bruxelles

Ces chiffres intéresseront les personnes amenées à changer de véhicule pour pouvoir circuler à Bruxelles. La zone basse émission est en place depuis le 1er janvier 2018 et **depuis le 30 septembre, les conducteurs de véhicules non conformes reçoivent une amende de 350 €**. En 2018, seuls les véhicules diesel les plus anciens sont concernés, mais dans les années à venir, les critères toucheront de plus en plus de véhicules.

Plus d'infos sur www.lez.brussels

Vous et votre fournisseur d'énergie

- Depuis avril 2018, **les démarcheurs** qui se pressent à votre porte pour vous faire signer un contrat de fourniture d'énergie doivent **respecter de nouvelles règles**. Notamment : vous remettre une simulation de prix par écrit dans les 5 jours et vous donner une information sur les comparateurs de prix proposés par les régulateurs.
- Pour changer de fournisseur, choisissez à partir de critères objectifs. **Ne cédez pas aux techniques de ventes agressives ou déloyales**. Avant de vous décider, utilisez les comparateurs de prix indépendants. La loi vous donne le droit **d'annuler votre engagement et ce pendant 7 jours** si la vente a lieu hors de l'établissement du vendeur.
- **Votre fournisseur a fait faillite ?** Pas de panique, vos compteurs gaz et électricité ne seront pas fermés ! Dans l'interim, le fournisseur par défaut vous facturera les consommations. **Un conseil : ne restez pas dans cette situation** car le tarif par défaut n'est jamais intéressant. Signez sans tarder un contrat avec un nouveau fournisseur, celui qui vous offre le meilleur prix.
- Vous comptez parmi les 500 000 ménages belges qui n'ont pas encore signé de nouveau contrat depuis la libéralisation de 2007 ? **Vous pourriez gagner 573 € (HTVA) par an sur le gaz et 189 euros (HTVA) sur l'électricité***. Vous savez ce qu'il vous reste à faire.

* Source : info RTBF

agenda

Portes ouvertes Écobâtisseurs
- 10-11, 17-18/11/2018
- à Bruxelles et en Wallonie
- www.ecobatisseurs.be

Salon Énergies + Construction
- 16-18/11/2018
- au WEX de Marche-en-Famenne
- www.energiesplus.be

Salon de la copropriété
- 29/11/2018
- à Brussels Expo - Palais 3
- www.salondelacopropriete.be

Primes énergie : 1/3 du budget 2018 toujours disponible !

Vous pouvez **recevoir une prime énergie 2018** pour des travaux facturés **jusqu'au 31 décembre 2018.** Et vous avez encore 12 mois maximum après cette date pour introduire votre demande. Quand ce magazine Energuide tombe dans votre boîte aux lettres, **il vous reste plus de deux mois** pour réaliser des travaux. Beaucoup d'interventions restent possibles – mais contactez un professionnel sans tarder !

Conditions générales :
www.environnement.brussels > primes 2018

Les halogènes interdites à la vente en Europe

Depuis le 1er septembre, l'**interdiction de vendre des ampoules halogènes** est entrée en vigueur en Europe. Par souci économique et écologique, après liquidation de leurs stocks, les magasins ne pourront plus vendre ce type d'ampoule. **Deux exceptions** : les ampoules avec les culots G9 et R7s, difficiles à remplacer par d'autres modèles et quelques ampoules intégrées dans certains appareils comme des fours, par exemple. Vous devrez donc à l'avenir **opter pour des ampoules leds ou fluocompactes**.

le chiffre

11 %

C'est le pourcentage des clients bruxellois qui ont changé de fournisseur d'électricité en 2017. Intéressé ?

Comparez les tarifs sur :
www.brugel.brussels

RELEVÉ DES COMPTEURS

Chaque mois, des Bruxellois reçoivent la visite de releveurs de compteurs. Est-ce bientôt le tour de votre commune ? Jetez un œil sur ce calendrier. Après ce relevé, Sibelga transmet vos index à votre fournisseur d'énergie pour établir votre facture annuelle de consommation.

Retrouvez aussi un aperçu complet du calendrier des relevés ainsi qu'une recherche par rue sur :
www.sibelga.be

Calendrier de nos visites

11/2018
- **1180** Uccle

12/2018
- **1060** Saint-Gilles

01/2019
- **1190** Forest
- **1070** Anderlecht (partie 1)

02/2019
- **1210** Saint-Josse-Ten-Noode
- **1000** Bruxelles Centre

Benoît Aerts et Giusy Santangelo au Collège Saint-Pierre de Jette

Jouer avec l'ElectriCITY, c'est permis !

… du moins dans la classe de 6e de Benoît Aerts, au Collège Saint-Pierre de Jette. Ses élèves deviennent des experts de la transition énergétique, grâce au jeu ElectriCITY et à leur professeur de sciences, Giusy Santangelo.

Pour les élèves de 10 à 14 ans

ElectriCITY est un kit pédagogique proposé à toutes les écoles primaires et secondaires de Bruxelles. Il permet de jouer à un jeu de société, de faire des expériences scientifiques et d'apprendre tout sur l'énergie grâce à un quizz. Il comprend aussi un powerpoint, le dossier de l'élève, le guide de l'enseignant et des fiches d'expériences. Son objectif : aborder de manière ludique et pratique le thème de la transition énergétique.

ElectriCITY est une initiative commune d'Elia et des gestionnaires de réseaux de distribution d'énergie (Sibelga à Bruxelles).

4 000 exemplaires ont déjà connu le succès en Flandre et en Wallonie, avant d'être distribués à Bruxelles.

Plus d'infos sur le jeu :

- 0800 18 002 ou
- electricity@elia.be

« *Le jeu est arrivé à un très bon moment* », explique Benoît Aerts. « *Nous avions visité une centrale électrique lors des classes de neige et les élèves ont enfin réalisé, grâce au jeu, tout le travail qu'il reste à faire entre production et consommation d'électricité à la maison. Car l'électricité restait abstraite pour eux… Or le jeu permet de comprendre comment l'électricité voyage et pourquoi elle ne peut pas toujours être disponible partout. Le jeu est très attractif et les enfants y ont très bien accroché : ils posent des questions très pertinentes et proposent parfois spontanément des solutions inventives aux problèmes de la distribution d'énergie, par exemple décorer les éoliennes pour qu'elles se fondent dans le paysage, ou des idées pour la production verte d'électricité.* »

« Mon conseil d'enseignant : la 6e primaire est un bon âge pour ce jeu, mais le mieux est de les faire participer par groupes d'âge. »

ElectriCITY se joue de plusieurs façons différentes, avec des complexités croissantes. « *On peut aussi lier le jeu à une activité manuelle, par exemple construire une petite éolienne.* » conclut Benoît.

CONCOURS

25 jeux ElectriCITY à gagner !

❶ À quelle catégorie d'âge le jeu s'adresse-t-il ?
A. 5 à 7 ans B. 7 à 10 ans C. 10 à 14 ans

❷ Quelle est l'adresse du site Internet d'Energuide ?
A. www.energie.be B. www.energuide.be C. www.guide.be

❸ Combien de participants au concours seront comptabilisés au 30/11/2018 ?

Participez sur la page www.energuide.be/concours et répondez aux questions avant le 30/11/2018.

Les gagnants seront avertis personnellement par e-mail.

Règlement complet sur www.energuide.be/concours

Même éteint, votre décodeur consomme

Lorsqu'ils sont en veille, de nombreux appareils électriques consomment de l'énergie s'ils sont branchés sur le secteur. Parmi eux, le décodeur se révèle particulièrement énergivore.

C'est ce que confirme Test-Achats après avoir comparé les décodeurs de six grands opérateurs télécom. Selon l'association de consommateurs, le coût en énergie des décodeurs varie du simple au triple, jusqu'à atteindre 69 €/an (voir le tableau ci-dessous).

Pour réduire votre facture d'électricité, la solution la plus simple est de brancher les fiches du décodeur et de la télévision dans un bloc multiprise avec interrupteur. Il vous permettra de couper le courant entre deux usages (sauf, bien entendu, si un enregistrement est programmé).

Par ailleurs, le décodeur n'est pas toujours nécessaire. Il peut parfois être remplacé par la carte CI+ que proposent plusieurs opérateurs.

Consommation des décodeurs

	En marche	En veille	Coût de l'énergie par an*
Proximus	6,0 W	2,8 W	35 €
Orange	10,7 W	9,2 W	53 €
Telesat	12,5 W	0,3 W	22 €
Telenet	16,5 W	8,8 W	59 €
Voo	13,6 W	10,7 W	69 €
Scarlet	17,0 W	12,5 W	66 €

D'après Test-Achats n° 626, janvier 2018

* y compris modem/routeur et amplificateur

La carte CI+, doublement économique

Elle permet à un téléviseur de décoder directement le signal numérique de votre connexion par câble sans passer par un décodeur classique. Il suffit pour cela de glisser la carte dans la fente du lecteur situé à l'arrière ou sur le côté de votre téléviseur s'il est récent. Avec cette carte, vous bénéficiez de la netteté des images numériques (et de la haute définition) sur le 2e ou 3e téléviseur de votre habitation, sans vous encombrer de décodeur(s) supplémentaire(s) ni des télécommandes et câbles qui l'accompagnent.

L'achat de la carte (un coût unique de 69 à 99 € selon les opérateurs) est amorti en quelques mois, puisque vous évitez à la fois la location d'un décodeur et sa consommation d'électricité. Par contre, certaines fonctionnalités du décodeur enregistreur (enregistrement, mise en pause, retour en arrière…) ne sont pas disponibles sur la carte CI+ et certains services numériques ne seront accessibles que sur un seul écran à la fois.

Risque de délestage cet hiver : Bruxelles sera solidaire !

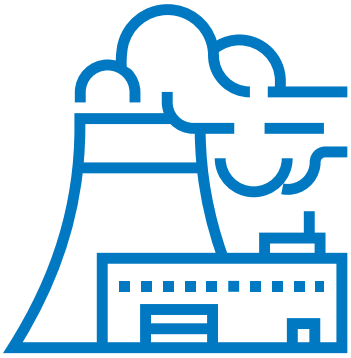

La question est dans tous les médias : « que se passera-t-il cet hiver en cas de pénurie d'électricité ? »

Si la demande en énergie (consommation) dépasse l'offre (quantité d'électricité disponible), il faudra délester, c'est-à-dire priver volontairement certaines zones du pays d'électricité pour éviter le blackout.

La région bruxelloise compte un grand nombre de clients prioritaires : prisons, hôpitaux, institutions. **Elle ne sera donc pas concernée directement par le délestage**, à l'exception de quelques rues à Uccle.

Pour savoir lesquelles :
rendez-vous sur **www.sibelga.be/delestage**

Pourtant, nous devrons être solidaires du reste du pays ! Comment ? En diminuant notre consommation d'électricité de manière significative. Cet effort collectif permettra de réduire la consommation globale du pays et ainsi d'éviter les délestages.

RISQUE DE DÉLESTAGE : QUAND, COMMENT ?

Les autorités fédérales annonceront le risque de délestage 6 jours à l'avance, et confirmeront celui-ci 24 h avant qu'il ne se produise.

S'il y a délestage :

- il se produira **en semaine, probablement pendant la pointe de consommation,** entre 16 h et 20 h
- durée : de **2 à 3 h consécutives**
  - aucune conséquence pour les frigo et congélateur
  - durée trop courte pour refroidir les maisons, appartements, bureaux, magasins.

En cas de besoin d'électricité pour raison de santé publique, appelez le **112**.

Quelques gestes simples

C'est en semaine, en début de soirée que notre pays consomme le plus d'électricité. Grâce à des gestes simples, nous pouvons tous ensemble (particuliers, administrations, entreprises et commerces) réduire nos consommations d'électricité durant les heures de pointe sans changer notre qualité de vie.

Au boulot (entre 16 h et 20 h)

- Couper la ventilation et la machine à café
- Éteindre les imprimantes, écrans, ordinateurs en partant
- Utiliser l'escalier plutôt que l'ascenseur

À la maison (entre 16 h et 20 h)

- Éteindre les lumières superflues (éclairage d'ambiance, éclairage dans plusieurs pièces…)
- Ne pas recharger vos appareils
- Couper vos appareils, ne pas les laisser en veille
- Prévoir des plats froids ou privilégier le micro-ondes aux taques électriques
- Éteindre le chauffe-eau électrique
- Programmer l'utilisation des gros électroménagers (machine à laver, lave-vaisselle) plus tard dans la soirée

Comment économiser de l'énergie en copropriété ?

Faire réaliser des travaux pour améliorer son logement est plus compliqué quand on n'est pas le seul propriétaire du bâtiment. Pourtant, beaucoup de projets sont possibles et des solutions très intéressantes existent, au bénéfice de tous les occupants.

La copropriété d'un logement, une situation fréquente à Bruxelles : elle se présente quand plusieurs personnes possèdent ensemble un immeuble à appartements, par lots comprenant chacun une partie privative et une partie commune (par exemple couloirs, escaliers, ascenseurs, voies d'accès, canalisations, cheminées, etc.).

Les travaux à réaliser dans les copropriétés posent souvent des problèmes. Qui paie quoi ? Qui est pour, contre les travaux ? Que peut-on faire ?

CE QUE DIT LA LOI

La copropriété est régie par les articles 577-2 à 577-14 du Code civil. La loi sur la copropriété est une matière fédérale tandis que ce qui touche au logement est une matière régionale.

La dernière réforme de la loi sur la copropriété entrera en vigueur le 1er janvier 2019 et facilitera les travaux :

- la faculté de blocage par une partie des copropriétaires va diminuer
- l'unanimité ne sera plus nécessaire pour certains travaux (décision à 80 % au lieu de 100 %).

En savoir plus : www.lexalert.be/fr > réforme copropriété 2018

QUELQUES CHIFFRES

305 000
logements en copropriété en Région bruxelloise, hébergeant au moins 800 000 personnes.

70 %
des immeubles comptent moins de 20 logements.

6,4 %
des immeubles en copropriété ont été construits après 1981.

Source : Statbel

CONSEIL ÉNERGIE

« Mon conseil : miser sur un tarif et une réglementation stables »

Jean-Claude Lecocq est l'un des copropriétaires de la Résidence Nations, comprenant 118 logements avenue Franklin Roosevelt. « *Depuis 2013, nous faisons entre 17 et 23 % d'économies sur le budget chauffage. La solution a été de remplacer deux chaudières fioul datant de la construction, en 1958, par deux chaudières gaz à condensation et deux cogénérations. Nous avons travaillé avec un tiers investisseur et opté pour une technologie qui évite les aléas - elle fait l'objet d'une réglementation stable - et pour un combustible au tarif également stable.* »

L'électricité produite par l'installation de cogénération alimente tous les communs. Le surplus produit est réinjecté sur le réseau de Sibelga. L'alimentation des compteurs individuels était techniquement complexe et coûteuse à mettre en place.

Le conseil de gérance élu, composé de 10 personnes, a étudié le projet avec l'aide du syndic. Il a fait ratifier son choix en Assemblée Générale. « *Dans ce conseil, nous avions les bonnes personnes pour faire le bon choix : ingénieur, financiers… et de toute façon la décision de changer de chaufferie était inévitable.* »

MIEUX ACHETER SON ÉNERGIE AU PROFIT DE TOUS

Avant même d'envisager des travaux, les copropriétaires, avec l'aide de leur syndic, peuvent commencer par revoir leur contrat de fourniture d'énergie, changer de fournisseur ou participer à un achat groupé.

PAR QUOI COMMENCER ? DEMANDEZ UN DIAGNOSTIC !

Le Quick Scan du Facilitateur Bâtiment Durable offre un audit énergétique simplifié gratuit :

- pour les immeubles de 6 appartements et plus
  Un expert établit un diagnostic des économies d'énergie possibles, tenant compte de la réalité financière de la copropriété.
  > Contactez le 0800 85 775 ou
  > adressez votre mail à : facilitateur@environnement.brussels

- pour les copropriétés de moins de 6 unités et les particuliers
  > Contactez Homegrade au 1810 ou
  > via www.homegrade.brussels

ISOLER, UNE OPÉRATION RENTABLE

Remplacer une chaudière (commune ou individuelle) de plus de 15 ans est en principe une bonne idée. Ajouter un appareil de cogénération qui produit chaleur et électricité est une solution innovante. Elle permet de conserver l'ancienne chaudière en appoint (son fonctionnement se limitera à quelques jours par an), et de prolonger sa durée de vie.

Mais avant toute chose, renforcer l'isolation thermique de l'immeuble est la solution la plus rentable. La toiture sera privilégiée, et seulement ensuite les murs et les châssis.

Pour en savoir plus sur la répartition des frais entre copropriétaires, recherchez :
Isolation copropriété
sur www.energuide.be

2e Salon de la Copropriété : 29/11/2018 Brussels Expo, Palais 3

Au programme, notamment : conférences sur les primes énergie et les panneaux solaires, l'amiante et les économies d'énergie…

www.salondelacopropriete.be

UN CONTRAT-TYPE POUR INVESTIR DANS LE SOLAIRE

Fin 2017, Bruxelles comptait plus de 3 650 installations photovoltaïques. Mais il reste encore de nombreuses toitures bien exposées qui pourraient recevoir des panneaux solaires.

L'avantage des projets solaires en toitures partagées, c'est qu'il n'est pas nécessaire que tous les copropriétaires participent financièrement au projet. Les premiers pas d'un projet sont expliqués sur Energuide.

> www.energuide.be
recherchez : **solaire copropriété**

Pour faciliter ces projets, Bruxelles Environnement met à disposition des modèles de contrat et de PV d'assemblée de copropriétaires.

> www.environnement.brussels
recherchez : **toitures partagées**

PRIMES ÉNERGIE : BONNE NOUVELLE POUR LES COPROPRIÉTÉS

Les travaux effectués sur le territoire de la Région peuvent bénéficier des primes Énergie de Bruxelles Environnement. Et c'est pour les copropriétaires qu'elles sont le plus élevées.

SOLUTIONS CRÉATIVES DE FINANCEMENT

Même avec des primes, investir n'est pas possible pour tous les ménages. Certaines entreprises proposent la location-vente d'une installation photovoltaïque, qui rend l'investissement beaucoup plus accessible financièrement.

Grâce à des fonds européens, le projet européen easyCOPRO propose quant à lui son aide aux copropriétés bruxelloises pour concevoir et financer des travaux d'amélioration énergétique. Clôturé le 31 août dernier, cet appel à projet fera profiter les autres copropriétés intéressées des expériences réalisées (méthodologie, outils…).

> www.easycopro.be

VOIR PLUS LOIN GRÂCE AUX ÉCONOMIES

Vincent Spruytte, président de l'Union Francophone des Syndics, suggère d'investir les économies réalisées : « *En remplaçant une vieille chaudière par un système de cogénération, il est possible de faire de substantielles économies et, grâce à celles-ci, d'investir dans des projets innovants comme la mise à disposition de voitures électriques.* »

SÉCURITÉ - CHEMINÉE COMMUNE, SITUATION COMPLEXE

Remplacer la chaudière d'un seul appartement n'est pas toujours simple, techniquement. Selon Philippe Deplasse, ingénieur conseil en techniques spéciales du bâtiment, « *les nouvelles chaudières à condensation émettent des fumées beaucoup moins chaudes et sont équipées d'un ventilateur. Brancher des appareils différents (classiques et récents) sur un même conduit peut provoquer un dangereux refoulement de gaz brûlés vers tous les appartements voisins !* »

Pour savoir comment faire en pareil cas :

> www.energuide.be
recherchez : **cheminée collective**

Utile à lire

- « Guide pratique pour les copropriétaires » sur **www.notaire.be**
- Publications du Syndicat National des Propriétaires et Copropriétaires sur **www.snpc-nems.be**, notamment « La copropriété, ses travaux et leur financement »

Éric Verlinden, administrateur délégué du groupe de services immobiliers Trevi

AVIS D'EXPERT

« Le parc immobilier bruxellois est très âgé donc peu performant. La question énergétique est très importante pour les copropriétaires, car le chauffage collectif et la production d'eau chaude représentent 30 à 35 % des dépenses faites en commun. C'est le poste le plus important du budget de la copropriété », observe Éric Verlinden.

L'énergie, la plus grosse dépense des copropriétés

INVESTIR ET NON DÉPENSER

Pour les copropriétaires, investir pour améliorer la performance du bâtiment commun est donc une source importante de rendement financier.

« Et pourtant, nous constatons que même si les gens sont d'accord en principe pour améliorer l'empreinte énergétique de leur immeuble, ils ne sont pas prêts à dépenser un euro pour cela… Ce serait pourtant pour eux une façon de gagner rapidement de l'argent. Nos syndics démontrent la rentabilité aux copropriétaires en leur montrant des tableaux de rentabilité à 5 ans, mais cela ne suffit pas à convaincre. Les gens sont mal informés sur l'énergie, ils n'ont pas assez de connaissance ou de confiance dans les mécanismes financiers et les primes, parfois ils n'ont pas les moyens d'investir. »

AUGMENTER SON CAPITAL

« Copropriétaire » n'est pas nécessairement synonyme de « riche investisseur immobilier » : beaucoup d'entre eux ont une situation économique modeste et leur logement est souvent leur seul capital. Mais justement, en améliorant le chauffage d'un immeuble de logement collectif, on améliore la PEB (performance énergétique du bâtiment) de chaque appartement lors de sa certification obligatoire et donc on apporte une plus-value à chacun en cas de revente.

Chaque année,
14 000 appartements existants changent de main à Bruxelles alors que seuls
3 500 appartements neufs sont mis en vente.

Source : Statbel

« Or c'est cela que les acheteurs regardent d'abord aujourd'hui : la performance énergétique du bâtiment (PEB). Les appartements qui n'auront pas été améliorés sur ce point se vendront moins cher. », insiste Éric Verlinden.

Se protéger des dangers

Nous utilisons l'électricité au quotidien. Très utile, elle peut être dangereuse si l'on ne prend pas certaines précautions, même chez soi.

1 incendie sur 4 a une origine électrique

50% des accidents domestiques sont des brûlures, dont une partie par un choc électrique

Principales causes des accidents domestiques liés à l'électricité

- Défaut d'isolation des fils ou appareils
- Câbles coincés ou écrasés
- Rallonges multiprises surchargées
- Mise à la terre défectueuse

Conséquences d'un choc électrique

- **Électrisation** : brûlures, contractions musculaires, perturbations du cœur
- **Électrocution** : électrisation qui mène au décès

Précautions particulières pour les enfants

Placer des cache-prises ou prises à éclipse ou à clapet

Leur apprendre les principes de base :

- Ne pas toucher une prise électrique, ne pas y enfoncer d'objet métallique
- Ne pas jouer avec un appareil ou un fil électrique

À tenir hors de leur portée

- Rallonge branchée et câbles électriques
- Chargeur branché, même si pas en charge
- Tout appareil électrique
- Les piles (intoxication)

électriques à la maison

Précautions de base pour tous

Installation électrique aux normes

Respect des règles de sécurité

- Ne pas utiliser un appareil électrique avec mains ou pieds mouillés
- Ne jamais toucher de fils dénudés
- Ne pas surcharger les multiprises
- Ne pas placer d'objets métallique dans le grille-pain
- Ne pas couvrir un chauffage électrique
- Débrancher immédiatement tout appareil après usage ou s'il picote la main, chauffe, vibre ou grésille, sans tirer sur le fil
- Réparer ou remplacer tout appareil ou câble endommagé, après avoir coupé le courant
- Éviter tout contact de l'appareil électrique avec de l'eau
- Couper le disjoncteur pour remplacer une ampoule

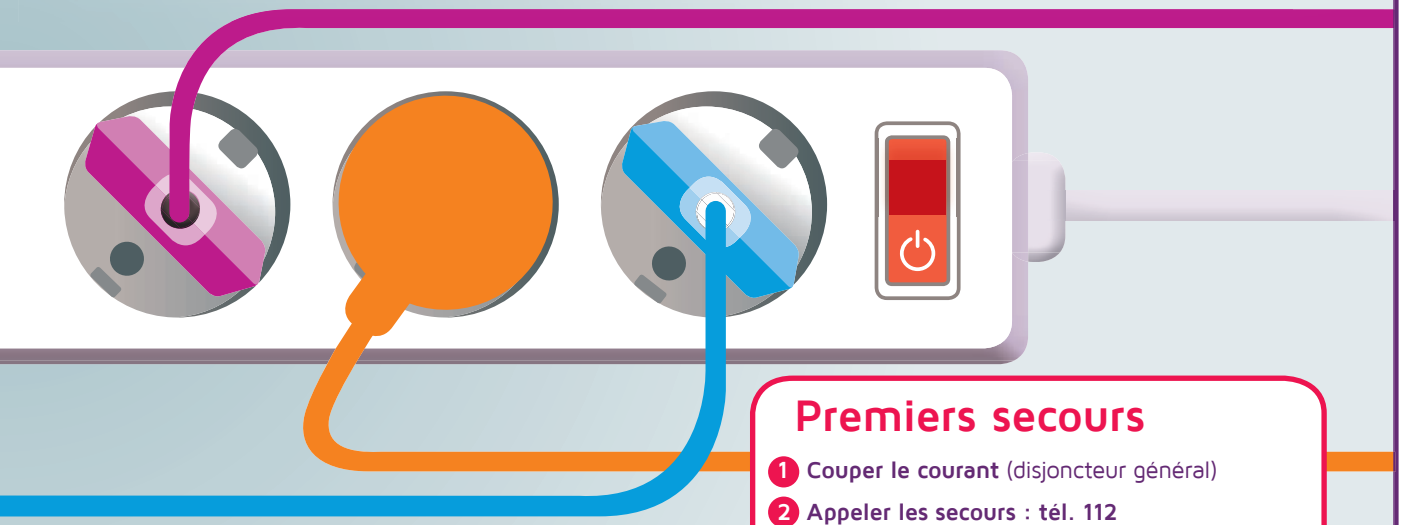

Premiers secours

1. **Couper le courant** (disjoncteur général)
2. **Appeler les secours : tél. 112**
3. **Donner les premiers soins**
   - **brûlures :** refroidir la zone brûlée
     Technique des **3 x 20** : placer la brûlure **20 cm** en dessous du robinet, sous l'eau à **20°**, pendant **20 min**.
   - **victime inconsciente** et **respire** la coucher sur le côté avec sa bouche ouverte vers le bas
   - **victime inconsciente** et **ne respire plus** : pratiquer la réanimation

Principales causes d'accidents électriques d'enfants

- Petits doigts dans la prise
- Rallonges restées branchées
- Contact avec une installation endommagée

Quels sont les risques liés à une installation électrique défectueuse ?
Recherchez : **installation électrique** ou **surcharge électrique** > Trouvez la réponse sur : **www.energuide.be**

Quel est le vrai prix de l'eau chaude ?

Le coût d'une douche, ce n'est pas seulement celui de l'eau, c'est aussi celui de l'énergie utilisée pour la chauffer ainsi que de l'appareil choisi.

Alors, que coûte réellement un litre d'eau chaude ? Et une douche, un bain ? Cela dépend comment vous la chauffez et avec quelle énergie : soleil, gaz, électricité. Voyons cela dans cinq cas différents.

Retrouvez tous les détails de nos calculs sur www.energuide.be

Chauffe-eau instantané gaz

Toujours mural. Avec cheminée ou conduit étanche.

Débit d'eau chaude : 15 l/min.

Coût d'une douche* 0,356 €

Coût d'un bain* 0,806 €

Chaudière mixte gaz

Murale ou de sol. Réchauffe à la fois l'eau sanitaire et l'eau qui circule dans les radiateurs.

Débit d'eau chaude : 15 l/min.

Coût d'une douche* 0,317 €

Coût d'un bain* 0,767 €

Boiler électrique

Réservoir d'environ 200 l équipé d'une résistance électrique chauffante.

Coût d'une douche* 0,690 €

Coût d'un bain* 1,030 €

Boiler thermo-dynamique

Réservoir d'environ 200 l équipé d'une petite pompe à chaleur.

Coût d'une douche* 0,550 €

Coût d'un bain* 1,060 €

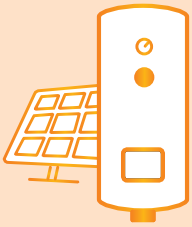

Boiler solaire

Réservoir d'environ 200 l équipé d'un échangeur solaire placé en toiture.

Coût d'une douche* 0,520 €

Coût d'un bain* 0,790 €

* Pour évaluer le coût d'une douche (40 l) et d'un bain (100 l) on additionne le prix de l'eau froide, de l'énergie et de l'amortissement du prix de l'appareil sur 10 ans.

Budget annuel pour un ménage moyen**

	Douche	Bain
Chauffe-eau instantané gaz	519 €	1 176 €
Chaudière mixte gaz	462 €	1 119 €
Boiler électrique	1 007 €	1 503 €
Boiler thermo-dynamique	803 €	1 547 €
Boiler solaire	759 €	1 153 €

** Coût pour 4 personnes qui prennent chaque jour une douche ou un bain.

Lequel choisir ?

Chaque solution a des avantages et des inconvénients et le coût annuel n'est pas le seul élément à prendre en compte.

- La **chaudière gaz du chauffage central** est la solution la plus économique pour chauffer.
- Le **chauffe-eau à gaz instantané** est également très bon marché mais il offre un débit d'eau chaude limité.
- Le **boiler solaire** est le plus économe en consommation électrique mais il demande l'investissement de départ le plus élevé. L'inconvénient du boiler solaire est qu'il nécessite une méthode alternative pour les périodes sans soleil, ce qui augmente le prix et diminue le rendement moyen. Par contre il se combine aisément avec une chaudière existante.
- Le **boiler thermodynamique** offre quasiment le même coût annuel que le boiler solaire, mais avec un investissement moindre.

Nous n'avons pas tenu compte des primes énergie, qui peuvent renverser notre hit-parade ! **Cette comparaison est un calcul uniquement économique, et non écologique**. Les solutions solaires sont évidemment les plus profitables pour l'environnement.

Retrouvez toutes les primes sur : www.environnement.brussels

DOMOTIQUE

10 appareils simples et abordables

La domotique désigne les techniques qui permettent d'automatiser certaines fonctions de l'habitation pour plus de confort, de sécurité et d'économies d'énergie.

		Disponibles sur le marché à partir de
1.	Les prises programmables pour allumer tout ce qu'on veut quand on veut !	8 €
2.	Le thermostat « standard » d'ambiance est déjà une forme simple d'intelligence.	50 €
	Un thermostat programmable affine le réglage en fonction de votre horaire.	150 €
	Un thermostat connecté vous permet de communiquer via votre smartphone.	250 €
3.	Les vannes thermostatiques complètent le thermostat. Elles peuvent être aussi connectées.	20 €
4.	Le détecteur de mouvement évite les oublis et rend vos déplacements plus sûrs en allumant la lumière ou en ouvrant une porte motorisée.	15 €
5.	Certaines ampoules LED sont dotées d'une fonction de détection de mouvement.	25 €
6.	Le capteur de pression peut allumer la lumière quand vous posez le pied hors du lit ou vous asseyez dans un fauteuil.	8 €
7.	Le détecteur de luminosité actionne volets, stores et tentures à la tombée de la nuit ou quand la lumière solaire est trop forte.	120 €
8.	Un anémomètre peut rentrer les tentes solaires quand le vent devient trop fort.	100 €
9.	Les caméras wifi vous permettent de surveiller enfants, maison, jardin et animaux à distance.	50 €
10.	D'autres appareils travaillent pour vous : l'aspirateur ou la tondeuse-robot	100 € 500 €
	On trouve même des lave-vitres autonomes.	170 €

Et cela ne fait que commencer ! Les objets connectés, les voitures autonomes et les assistants vocaux numériques nous montrent ce dont l'intelligence artificielle est déjà capable… en attendant la venue des androïdes et les robots à visage humain ?

SCHAERBEEK

Le lycée Émile Max remplace ses deux chaudières mazout

Dans le cadre du programme régional **NRClick**, ce sont **deux nouvelles chaudières au gaz** d'une puissance totale de 500 kW qui chaufferont cet hiver les élèves de cette école communale située à la chaussée de Haecht. Après avoir remplacé récemment la régulation, la commune prévoit d'atteindre **30 % d'économie d'énergie** grâce à ces nouveaux travaux, réalisés avec Sibelga et Bruxelles Environnement.

À découvrir sur **energuide.be**

Panne d'éclairage public : que faire ?

Un réverbère ne s'allume pas ou clignote ? Cela peut être gênant pour les riverains ou créer des problèmes de sécurité. C'est encore plus important quand les journées raccourcissent. N'hésitez pas à signaler une panne : vous rendrez service à tous.

Qui prévenir et comment ?

Recherchez **Panne éclairage public** sur www.energuide.be

Le rectorat de la VUB est dans le vent

Des élèves-ingénieurs de **2e bachelier à la VUB** ont conçu et construit des **éoliennes expérimentales** à partir de matériel qu'ils ont créé eux-mêmes dans le FabLab (Fabrication Laboratory) de leur université. Les **5 meilleurs engins ont trôné sur le toit** du rectorat, très bien orienté, pour une campagne de mesures et de stockage d'énergie. La piste de l'éolien urbain continue d'intéresser les chercheurs !

© VUB

facture d'énergie

Difficulté de paiement : que faire ?

Vous êtes client résidentiel ? Vous avez des difficultés financières et votre fournisseur vous a envoyé une mise en demeure ? Ne laissez pas le problème s'aggraver. Demandez le statut de « client protégé » à votre CPAS. Si vous répondez aux conditions d'octroi, le contrat avec votre fournisseur commercial sera suspendu et Sibelga vous fournira gaz et électricité au tarif social.

Voici les tarifs sociaux appliqués :

	Prix de l'électricité hors TVA 21 %	Prix du gaz hors TVA 21 %
Prix normal	**0,1458 €/kWh**	**0,0264 €/kWh**
Prix bihoraire jour	**0,1536 €/kWh**	
Prix bihoraire nuit	**0,1155 €/kWh**	
Prix exclusif nuit	**0,0875 €/kWh**	

➜ pour plus d'infos, appelez le SPF Économie au 0800 120 33
➜ rendez-vous sur http://soctar.belgium.be

Tarifs valables d'août 2018 à janvier 2019 inclus, hors cotisation fédérale et surcharges.

Réalisation : Sibelga - BP 1340 - 1000 Bruxelles Brouckère - Editeur responsable : Philippe Massart
Rédacteur en chef : Clarisse Poncelet - Conception, Pré-presse & Production : Dimensions

FSC www.fsc.org MIXTE Papier issu de sources responsables FSC® C010872